

Communiqué

Régularisation des niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent La Communauté métropolitaine de Québec est préoccupée par la portée des impacts potentiels sur son territoire

(Québec, le 10 juillet 2008) – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est préoccupée des décisions qui pourraient être prises suite aux consultations actuellement menées par la Commission mixte internationale (CMI) dans le dossier de la régularisation des niveaux et des débits d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Elle considère surprenant le fait que la CMI n'ait pas étudié les impacts des divers plans de régularisation proposés sur la quantité et la qualité de l'eau présente dans le fleuve Saint-Laurent au niveau de son territoire (malgré les 20 millions de \$ dépensés en diverses études) et demande à la Commission mixte internationale, dans un mémoire qu'elle vient de faire parvenir à cet organisme, d'intégrer son territoire à sa zone d'intervention.

Élément identitaire de premier plan pour les 730 000 citoyens de la région métropolitaine de Québec, le Saint-Laurent constitue un des principaux actifs naturels du territoire. Source d'eau potable pour des centaines de milliers de personnes, site d'investissements majeurs visant à redonner aux citoyens l'accès à ses berges, important espace récréatif, lieu de passage pour la migration des oiseaux, assise de vastes milieux humides et voie de navigation commerciale internationale, le Saint-Laurent est largement dépendant des activités et des décisions qui touchent les Grands Lacs, et plus particulièrement le lac Ontario.

Or, il est plus que vraisemblable d'affirmer que, dans un contexte de changements climatiques, les propositions de la CMI sur les niveaux et les débits d'eau affecteraient la quantité et, par voie de conséquence, la qualité de l'eau du fleuve dans la région de Québec. Quatre prises d'eau municipales et trois prises d'eau industrielles y sont actuellement situées. Un apport moindre en eaux douces en provenance du lac Ontario combinée à une augmentation du niveau d'eau dans le golfe Saint-Laurent suite à une éventuelle fonte des glaciers pourrait par exemple entraîner un déplacement vers l'ouest du front salin. Or, ce dernier n'est actuellement situé qu'à 35 kilomètres en aval d'une des prises d'eau potables de la région. Les usines de traitement de ces eaux ne sont évidemment pas équipées pour traiter de l'eau salée. Pareille remontée du front salin pourrait également perturber les milieux humides qui sont présentement en eaux douces. La biodiversité de la région en serait modifiée.

Pour ces diverses raisons, la CMQ souhaite que son territoire fasse partie intégrante de la zone d'intervention de la CMI. Elle demande conséquemment que les études préparées par la Commission incluent le territoire de la région métropolitaine de Québec. La CMQ demande par ailleurs à la CMI d'être directement tenue informée de l'évolution de ce dossier et d'être éventuellement admissible aux mesures de mitigation prévues au plan de régularisation qu'elle retiendra.